

Nous l'indiquions dans notre précédente édition, Antony Habitat, l'office municipal qui gère 5000 logements HLM va disparaître le 31 décembre prochain et sera remplacé par une Coopérative « Hauts de Bièvre Habitat » appelée elle aussi à évoluer rapidement en société privée.

Prenant prétexte de l'obligation imposée par la loi du précédent gouvernement d'intégrer les offices municipaux au sein du territoire Vallée-Sud Grand Paris, les élus locaux voulant à tout prix conserver leur pouvoir sur le logement social, pouvoir d'attribution notamment et pouvoir de ne pas en construire accessoirement, les maires d'Antony et de Châtenay-Malabry, se sont acquinés sous l'égide du Président du Conseil départemental pour contourner la nouvelle réglementation.

Ainsi sont-ils allés ressusciter une coopérative parisienne, atone, vide qui dès le 1er janvier prochain se substituera à Antony-Habitat. En vérité, il s'agira de réunir au sein de cette nouvelle société l'ensemble du patrimoine, des activités, du personnel d'Antony-Habitat et le patrimoine de l'Office départemental de la ville de Châtenay-Malabry...mais ce dernier restera géré par Hauts de Seine Habitat... un mariage blanc puisque les deux époux auront chacun une vie séparée...Antony sera géré par la Coopérative tandis que Châtenay continuera d'être géré par l'Office départemental. Sur le fond, comme l'indiquaient les délibérations départementales la coopérative deviendra une filiale de l'Office départemental dont la vocation première sera de mettre en œuvre la politique du Président du conseil départemental... Évidemment, les locataires d'Antony ont bien des raisons de s'inquiéter.

Outre l'éloignement de la gestion de proximité indispensable pour répondre à leurs multiples préoccupations quotidiennes trop souvent ignorées, mal traitées c'est aussi la réponse aux demandes des 2000 familles demandeuses d'un logement social public à Antony. En fait, l'objectif prioritaire avancé par les instigateurs de cette Coop c'est d'abord la poursuite du projet de démolition reconstruction de la résidence de La Butte rouge à Châtenay et le développement de l'accession à la propriété sociale (60 logements

à Antony en remplacement des logements détruits 6 rue Robert Scherrer). Dans cette affaire, la représentation des locataires dans les instances de décision reste incertaine... Plus loin, chacun aura en tête les desseins du président du Conseil départemental de fusionner les Hauts-de-Seine et les Yvelines, un territoire suffisamment important pour transférer les demandeurs de logements sociaux hors les murs des Hauts-de-Seine, là-bas... plus loin, ailleurs ! et pour le maire d'Antony se féliciter, une fois encore que sa ville, notre ville, est l'une des moins inégalitaires puisqu'elle compte de moins en moins de familles modestes et surtout a su éliminer les pauvres !

Jean Marc FEUILLADE



### Cadeau de départ ; le président d'Antony-Habitat impose une hausse des loyers

Juste avant la cessation d'activités d'Antony-Habitat en fin d'année 2017 et son intégration au sein d'une Coopérative de droit privé « Hauts de Bièvre Habitat », mauvaise nouvelle pour l'ensemble des 5 000 locataires de l'Office. Le président d'Antony-Habitat a fait voter au conseil d'administration une augmentation de 0,75% des loyers, soit en moyenne une hausse de 3 à 6 euros mensuels. Ajoutée à la diminution de 5 euros d'APL, c'est en cumul une baisse moyenne de ressources de 8 à 10 euros mensuels pour les 1260 familles tributaires de l'APL. Évidemment, le représentant de la CNL, Jean-Marc Feuillade, ainsi que la représentante du syndicat CGT, ont dénoncé cette mesure alors que les résultats financiers d'Antony-Habitat font apparaître un résultat positif de plus de 2,7 millions d'euros. Après la hausse sensible des charges, l'augmentation du prix de l'eau... les locataires apprécieront ce petit cadeau de départ du président de l'office !

*Après avoir validé la hausse proposée par le président, les représentants de l'UDLI et celui du syndicat CFDT, en fin de séance, ont demandé à changer leur vote proposant de s'abstenir sur l'augmentation des loyers.*

Gabrielle GUILLAUME



### Edito : Gauche allemande et droite antonienne

Dans sa tribune du mois d'octobre la droite antonienne regrette que la gauche s'oppose sans être constructive et souhaiterait disposer d'une opposition à l'allemande.

Cette analyse est surprenante, car elle oublie toutes les propositions que nous formulons malgré le mépris qu'elle affiche.

Elle oublie ainsi que la gauche lui a ouvert les yeux sur la nécessité de maintenir le Sélect en gestion publique, de permettre l'ouverture d'un centre de santé au quartier du Noyer Doré face la pénurie de médecins de proximité quand elle le niait, ou l'accès du Parc Bourdeau vers la rue Mounié plus d'une décennie avant qu'elle ne l'autorise.

La municipalité a toujours balayé d'un revers de la main l'idée d'un accès du parking central sur la RD920. Elle la jugeait saugrenue. Pourtant aujourd'hui elle lance une étude de faisabilité.

Préférons-nous être face à la droite allemande ? Difficile à dire. Mais ne pas être confronté au mensonge, à la construction des projets en catimini, et au mépris, cela oui.

Néanmoins nous continuerons toujours d'être force de propositions et cela pour le bien de tous les Antoniens !

### Bilan de mi-mandat : une palette en demi-teintes

Nous avons en principe tous reçu dans nos boîtes un numéro hors-série de Vivre à Antony consacré au bilan de mi-mandat de la majorité municipale : 29 pages et demie pour exposer la position de l'équipe dirigeante et une demi-page pour les opinions des différents groupes d'opposition. Comme nous avons une autre conception de l'équilibre, nous parlerons de ces deux aspects.

Sous le titre « Nous tenons nos engagements », le Maire s'autosatisfait dans l'éditorial. Près de 80 « engagements » sont ainsi exposés au fil des pages, dont 50 présentés comme déjà réalisés. Parmi ces derniers, le meilleur (la patinoire de Noël ou la diminution des dépenses de gaz) côtoie l'anecdotique (le nouveau logo), le retard chronique (la cartographie des ondes), le recyclage du mandat précédent (Vasarely) ou le loupé mal assumé (la suppression du bibliobus). On y trouve aussi des « engagements » qui n'avaient pas été pris (le marché fermier) et des actions qui n'en sont pas (la stabilité des taux d'imposition). Reste donc une trentaine de promesses renouvelées à échéance plus ou moins lointaine (7 avant la fin de cette année, 8 d'ici 2020 et 4 de 2021 à 2030...), voire sans échéance du tout (6 cas). Et on trouve ici surtout des dossiers lourds et/ou difficiles (le gymnase La Fontaine et sa toiture en cuivre responsable du retard accumulé, la fameuse fosse de plongée que tout le monde va nous envier, le théâtre Firmin-Gémier mais sans son parking souterrain, la possibilité d'une gare OrlyVal à Chemin d'Antony...). Ce qui n'apparaît en revanche pas dans ce « bilan » est

qu'une dizaine de projets traîne un retard significatif et qu'une trentaine d'engagements pris en 2014 ne sont pas cités, la plupart ayant sans doute été oubliés en route ! Un détail de ces mesures avec nos commentaires détaillés est en ligne sur notre site [www.citoyensaantony.fr](http://www.citoyensaantony.fr).

Dans un coin de ce numéro spécial, faites l'effort de trouver en page 30 le billet des élus d'opposition. Le groupe *Antony avec vous* y mentionne la volonté de se situer dans une optique de « minorité constructive » et la revendication d'une démarche d'opposition d'influence plutôt que d'opposition frontale. De fait, nous nous réjouissons que les articles dans *Agora*, nos prises de positions publiques ou que les interventions de nos élus successifs Conseil municipal aient pu modifier une vision initialement frileuse de la majorité municipale sur certains sujets. Hier la double entrée du Sélect, le centre médical des Baconnets, le cinéma éphémère, aujourd'hui la quasi-généralisation de la tarification des services municipaux au taux d'effort, les zones 30, les pistes cyclables, l'assainissement de la dette, demain la géothermie, OrlyVal accessible, voilà autant de dossiers que nous avons portés et qui ont été repris par l'exécutif communal. Cela dit, nous en sommes d'autant plus à l'aise, et sans doute légitimes, pour continuer à critiquer le transfert de la charge du coût des services publics du citoyen vers l'usager, l'absence de concertation sur les projets, une politique du logement social sans ambition et le double langage sur le projet Massy-Valenton.

## Rythmes scolaires : pourtant le samedi était une fête !

Les chronobiologistes expliquent que pour que les élèves puissent apprendre dans de bonnes conditions, il faudrait que l'école respecte un calendrier hebdomadaire régulier c'est-à-dire que les enfants aillent à l'école tous les jours de la semaine. Par ailleurs, il existe un rythme journalier, un élève est plus attentif à certains moments de la journée.

Des réformes se sont succédées guidées par des évolutions sociétales. En 1969, suppression de l'école le samedi après-midi suite à l'évolution du monde du travail, les Français veulent leur week-end. En 1972, le repos hebdomadaire du jeudi est remplacé par le mercredi pour rééquilibrer la semaine. Puis plus rien, jusqu'en 2008, tout à coup le gouvernement Fillon a décidé de supprimer l'école le samedi matin, avec récupération des heures du samedi en soutien scolaire pour les élèves en difficulté, pendant la semaine. À cette occasion, le ministre de l'Éducation avait déclaré « je donne leur samedi matin aux parents ». Puis en 2013, le gouvernement Arault rétablit l'école le mercredi matin, accompagné d'une réduction des horaires dans le reste de la semaine « occupés » par des TAP ; Temps d'Activités Périscolaires (financés par les communes).

Pour cette rentrée ou celle de l'année prochaine, le gouvernement Philippe permet aux communes de revenir à la semaine sur 4 jours.

Tout ça pour ça.

### A Antony Le choix la peste et le choléra ?

On peut dire que la mise en place des rythmes scolaires avec la matinée du mercredi travaillée a été porteur d'une grande désillusion. Les choses se sont difficilement organisées. Au bout du compte, certaines écoles ont pu mettre en place des activités TAP qui ont moyennement satisfait enfants et parents, mais dans d'autres écoles, l'absence de moyens s'est fait sentir. Par ailleurs en raison de l'organisation des horaires et des tarifs, la mairie en a profité pour augmenter le prix de la garde en périscolaire (environ 600 € par an pour 2 enfants, soit une taxe d'habitation) sans qu'il y ait de progrès qualitatif.

A la rentrée 2017 pas de changement mais une enquête est menée par la mairie qui souhaite consulter les parents : 2 solutions sont proposées pour la rentrée de 2018 :

Statuquo : mercredi matin travaillé.

Suppression pure et simple du mercredi matin, avec les heures replacées sur les 4 autres jours de la semaine. En particulier, début de la classe le matin à 8h30 plutôt que 9 h actuellement.

Les parents vont avoir un choix à faire. Revenir à 4 jours reviendrait à une baisse globale des frais de garde. En effet le cout d'une journée au CML n'est pas le double d'une demi-journée et une diminution des frais les autres jours de la semaine (pas de garde le matin en particulier).

Le calcul sera vite fait. La réforme des rythmes scolaires sur 5 jours n'a pas rempli son objectif. Les parents sont déçus. Alors entre 2 mauvaises organisations de la semaine les parents choisiront le plus simple et le moins cher : la semaine des 4 jours. On ne peut plus leur raconter d'histoires.

Avec la semaine de 4 jours, la mairie simplifiera aussi son action en supprimant des activités périscolaires qu'elle n'a en fait jamais réellement eu le temps ou le désir de mettre en place !

### Dommmage...

La décision risque ainsi d'être prise uniquement sur des critères financiers et pratiques sans tenir compte des besoins de l'enfant. Pourquoi tant la municipalité que le rectorat ont-ils délibérément refusé d'envisager le retour de la classe le samedi matin, éventuellement un samedi sur 2 pour éviter un absentéisme des enfants aux parents séparés ? Tous ceux qui ont connu ce rythme regrettent que cette matinée ne soit pas restaurée : c'était pour les enfants une demi-journée plus détendue, pour les deux parents ensemble l'occasion de voir l'enseignant sans rendez-vous.

A-t-on demandé aux écoliers ou aux anciens écoliers que nous sommes quel aurait été leur souhait ? Quel gâchis !



A RAMBAUT

**Votre soutien financier à Agora est bienvenu.**

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,  
7 ter rue Pasteur - Antony

Retrouvez-nous sur :  
[www.citoyensaantony.fr](http://www.citoyensaantony.fr)



## Sénatoriales : la droite médusée

Après le raz-de-marée macronien des législatives de juin, tout l'équipage de droite du 92 s'est rué vers le radeau de sauvetage des sénatoriales : les battus du suffrage universel n'ont pas éprouvé de répugnance à se présenter 3 mois plus tard devant un corps électoral moins populaire. A Antony, les membres de l'exécutif municipal se sont dispersés : Isabelle Rolland voulait réveiller le Sénat sur une liste de LR dissidents et trentenaires, Fabien Hubert était aussi dans la dissidence LR, 3<sup>ème</sup> sur une liste conduite par le maire de Saint-Cloud, le reste était dans l'expectative ambiguë, n'osant pas ne pas soutenir la liste officielle des sénateurs sortants conduite par Roger Karoutchi mais tirillés par un reste de fidélité à l'ancien Président de l'agglomération, Georges Siffredi, 3<sup>ème</sup> de la liste des « maires LR qui ne voulaient pas le rester ». Incapable d'assurer la cohésion de son équipe municipale, Jean-Yves Sénant, laisse donc son ami Georges Siffredi à sa mairie de Châtenay, il ne verra pas de sitôt le Luxembourg.



## Il faut préserver le parc Heller !

Le Parc Heller est un parc agréable apprécié de nombreux Antoniens car il est bon de s'y promener, d'y pratiquer le sport, d'y accompagner ses enfants aux jeux en plein air. C'est un espace à préserver. Sur son coté qui longe des parcelles privées de la rue Roger Salengro se trouve un bras de la Bièvre à ciel ouvert bordé d'arbres qui



constitue une des ballades possibles au sein du parc. Il y a quelque temps des arbres ont été coupés en fond d'une parcelle privée appartenant à la rive laissant un trou béant dans la verdure. Comment la municipalité a pu laisser faire cet abattage ? Que restera-t-il de cet espace si chaque propriétaire venait à tronçonner les arbres. Il est impératif que la ville fixe des règles claires à la fois respectueuses des droits des propriétaires mais surtout protectrices du cadre végétal du parc Heller.

Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony :  
[feuillade@wanadoo.fr](mailto:feuillade@wanadoo.fr) ou 06.78.03.35.37